

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Quartier Belcier - Ilot Armagnac - Acquisitions-cessions avec
l'OPAC Gironde Habitat - Autorisations - Décisions**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Armagnac dans le quartier Belcier à BORDEAUX l'OPAC Gironde Habitat et notre Etablissement sont convenus de procéder aux transferts de propriété successifs des terrains d'assiette nécessaires à la réalisation de leurs projets respectifs, conformément aux procédures foncières ci-après :

C'est ainsi, d'une part, que l'OPAC Gironde Habitat pourrait acquérir immédiatement auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux les parcelles BW 288, 289, 268, 88 (partie) et 255.

L'ensemble, représentant une superficie d'environ 1 309 m², serait cédé au prix de 200 euros le m² qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine.

D'autre part, la Communauté Urbaine de Bordeaux, au titre de ses projets de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Armagnac, devrait acquérir durant l'exercice 2008, de Gironde Habitat, les parcelles BW 262, 264 et 265 nécessaires à la réalisation de la rue Sarette et de la première tranche de la contre-allée Delacroix.

L'ensemble, représentant une superficie de 2 045 m² environ serait acquis moyennant le prix ferme et définitif de 200 euros le m² qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Il est à noter qu'une servitude de passage d'un fourreau serait constituée sur la parcelle BW 262 au profit de Gironde Habitat et ce, pour assurer la sécurité de son réseau informatique.

Enfin, durant l'exercice budgétaire 2009, seraient acquises à ce même prix de 200 euros le m² les parcelles BW 261 et 284, d'une contenance d'environ 1 195 m² nécessaires à la réalisation de la dernière tranche de la contre-allée Delacroix, sachant par ailleurs que l'ensemble des parcelles actuellement cadastrées BW 283, 287, 291, 292 et 279, d'une superficie totale d'environ 630 m², serait dans le même temps cédé gratuitement, par Gironde Habitat au titre des prescriptions de son permis de construire en vue de l'élargissement de la rue d'Armagnac.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC Gironde Habitat, dont le siège est situé 40 rue d'Armagnac à BORDEAUX en vue de la réalisation des opérations foncières ci-dessus relatées comprenant la cession des parcelles communautaires BW 288, 289, 268, 88 p et 255, et l'acquisition des parcelles de Gironde Habitat cadastrées BW 262, 264, 265, 261 et 284, le tout au prix de 200 euros le m², ainsi que l'acquisition à titre gratuit des parcelles BW 283, 287, 291, 292 et 279

- à signer les actes authentiques ainsi prévus et tous documents afférents à ces mutations, notamment les documents d'arpentage.

B – DECIDER

- que le montant de la dépense relative à ces acquisitions sera pris en charge par le Budget des exercices considérés (2008 et 2009) (Chapitre 21, Compte 211, Fonction 824, CRB A430)

- que le montant de la recette provenant de cette cession sera versé au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008

M. BERNARD LABISTE